



Commune de Putscheid

Avis au public

Urbanisme

Projet d'aménagement particulier « quartier existant »

Il est porté à la connaissance du public que le collège échevinal dans sa séance du 11 juin 2019 a décidé la mise en procédure du projet d'aménagement particulier « Quartier existant » portant exécution du Plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Putscheid.

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les projets en question sont déposés à la Mairie de Putscheid 7 Veinerstrooss à Putscheid du 18 juin 2019 au 18 juillet 2019 inclus où le public pourra en prendre connaissance.

Dans le délai de 30 jours de la publication du dépôt, les observations et objections contre les projets doivent être présentées par écrit au collège échevinal de la commune de Putscheid, sous peine de forclusion.

Le projet est publié sous forme électronique sur le site internet www.putscheid.lu. Seules les pièces déposées à la mairie font foi.

Putscheid, le 18 juin 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

le secrétaire,

